

Des études inutiles et coûteuses pour la dépollution du site Eram financées par la municipalité

À l'heure où nous écrivons ce mot de la minorité, le Gouvernement et le Parlement débattent du projet de loi de finances 2025. Quels que soient les résultats des négociations en cours, les **collectivités locales devront contribuer au plan de réduction du déficit public** qui sera décidé.

Cela aura un impact certain sur les finances de la commune. Des **arbitrages seront nécessaires** pour préserver les marges de manœuvre indispensables à la réalisation des projets communaux.

La tentation peut être forte d'augmenter **les impôts locaux**, de réduire le niveau des **services à la population**, ou d'augmenter de façon importante **le coût de ces services**.

Nous ne sommes pas favorables à de telles décisions, car ces mesures viendraient impacter le pouvoir d'achat des Chalonnais. Nous proposons plutôt de **requestionner certaines dépenses qui ne nous semblent pas utiles**.

À titre d'exemple, les **démarches engagées pour l'aménagement du site Eram* sont incompréhensibles**. Nous avons eu l'occasion dans ces colonnes, mais aussi de nombreuses fois en conseil municipal et en commission, d'exprimer notre désaccord sur les études de dépollution entreprises sur ce site. Nous nous étions opposés en fin d'année dernière au lancement d'**une étude pour un coût de 40 000 €**, considérant que la dépollution était avant tout du ressort de l'entreprise qui a pollué et qui a donc la responsabilité de dépolluer, sous le contrôle des services de l'État. Nous avons appris récemment que le montant de **cette étude s'élèverait finalement à 100 000 € à la charge de la commune !**

À l'heure où la Ville doit faire des choix difficiles pour élaborer son prochain budget, il ne nous paraît pas raisonnable de maintenir **ces dépenses inutiles qui ne permettront pas d'accélérer le processus de dépollution** ni la réalisation du projet d'aménagement envisagé.

Il est clair que ce type de dépenses pèsera lourd dans les prochains arbitrages budgétaires.

Nous demandons à ce que la commune n'engage plus de dépenses sur l'aménagement de ce site Eram, tant que la dépollution par l'entreprise n'est pas réalisée.

Durant les prochaines semaines, lors de l'élaboration du budget, **nous serons vigilants pour que la commune n'engage pas de dépenses inutiles et que les efforts à réaliser ne portent pas en priorité sur les Chalonnaises et les Chalonnais**.

**Le site ERAM est une friche industrielle polluée située Avenue du 8 Mai 1945*

Christelle Chalumeau Racineux, Stella Dupont, Fernando Gonçalves, Marc Schmitter, Anne Uzureau